

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Lévis au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, le jeudi **treize décembre deux mille douze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

SONT ABSENTS :

M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire

***** **en début** ***** de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 novembre 2012
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 6 décembre 2012
4. Adoption du calendrier des Assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2013

5. Adjudication du contrat des assurances générales des biens et responsabilités
 6. Adoption du règlement numéro 121 - Tarification pour l'année 2013 en vigueur à compter du 1er mars 2012
 7. Autorisation de procéder à un appel d'offres de services professionnels sur invitation auprès de firmes comptables
 8. Nomination de ... à titre de Directeur des finances à la Société de transport de Lévis
 9. Renouvellement du contrat de madame Julie Sauvé au poste d'agent de planification et développement – Volet géomatique
 10. Contestation des contraventions
 11. Embauche de madame Julie Tremblay à titre de téléphoniste-réceptionniste au service à la clientèle de la ST Lévis
 12. Adoption de la politique d'implantation des arrêts et abribus de la ST Lévis
 13. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de 35 abribus standards
 14. Comptes payables
 15. Points divers
 16. Période de questions
 17. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2012-162-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 13 décembre 2012 soit adopté tel lu.

Adoptée.-

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 novembre 2012

- RÉSOLUTION 2012-163-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 15 novembre 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 6 décembre 2012

- RÉSOLUTION 2012-164-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le jeudi 6 décembre 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2013

- RÉSOLUTION 2012-165-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2013 aux dates, heures et lieu suivants :

Jour	Date	Heure	Lieu
Jeudi	17 janvier	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	21 février	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	21 mars	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	18 avril	19 h 30	229, St-Omer, Lévis
Jeudi	16 mai	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	20 juin	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	15 août	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	19 septembre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	17 octobre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	21 novembre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald
Jeudi	19 décembre	19 h 30	2175, chemin du Fleuve, St-Romuald

Adoptée.-

5.- Adjudication des contrats pour le renouvellement du programme d'assurances de dommages pour le période 2012-2013 de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2012-166-

CONSIDÉRANT la résolution no 2012-128 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de son portefeuille d'assurances de dommages de la Société de transport de Lévis pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des cinq (5) soumissions reçues par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, mandatée par la Société de transport de Lévis et la recommandation de celle-ci à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à attribuer les contrats pour le renouvellement du programme d'assurances de dommages pour la

période 2012-2013 de la Société de transport de Lévis selon la répartition suivante et les prix qui y sont respectivement attachés :

<u>GARANTIE D'ASSURANCE</u>	<u>LEMIEUX RYAN</u>
Automobile – F.P.Q. no 1	54 250 \$
Biens	47 567 \$
Responsabilité civile générale	7 250 \$
Responsabilité excédentaire Umbrella	7 500 \$
Crime (D.D.D.)	2 500 \$
Bris des machines	include
SOUS TOTAL :	119 067 \$
Taxes	8 547 \$
TOTAL :	127 614 \$
Frais d'ingénierie	2 500 \$
GRAND TOTAL :	130 114 \$

<u>GARANTIE D'ASSURANCE</u>	<u>LUSSIER</u>
Responsabilité des administrateurs et dirigeants	6 171 \$
SOUS TOTAL :	6 171 \$
Taxes	555 \$
GRAND TOTAL :	6 726 \$

Adoptée.-

6.- Adoption du règlement numéro 121 - Tarification pour l'année 2013 en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012

- RÉSOLUTION 2012-167-

RÈGLEMENT NUMÉRO 121

Régissant la tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2013 pour la clientèle du transport urbain et adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun S-30.1, la Société de transport de Lévis établit par règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités pour les catégories d'usagers qu'elle détermine par règlement (règlement numéro 84);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant l'adoption du règlement 121 de la ST Lévis a été publié dans le Journal de Lévis dans son édition du mercredi 21 novembre 2012;

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

Que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis décrète ce qui suit :

À la suite de l'adoption du budget 2013 de la Société de transport de Lévis, à l'occasion de l'assemblée ordinaire tenue jeudi, le 18 octobre 2012, le Conseil d'administration propose la tarification suivante à être en vigueur à compter du 1^{er} mars 2013 :

Laissez-passer mensuel « Régulier »	78.35 \$
Laissez-passer mensuel « * Privilège » *(pour les personnes âgées de 23 ans et moins et de 65 ans et plus)	57.50 \$
Carte de douze (12) passages	34.00 \$
Passage simple en monnaie exacte	3.00 \$
Passage simple en monnaie exacte (enfant 7 à 12 ans inclus.)	1.75 \$

Passage simple en monnaie exacte le samedi et le dimanche :

- 24 ans et plus 2 \$
 - 23 ans et moins 1 \$
- Passage simple (enfant 6 ans et moins) Gratuit

Cette nouvelle tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2013 s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis et à la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Entrée en vigueur

Le règlement numéro 121 entrera en vigueur le jour de sa publication, une fois qu'il sera adopté.

Adoptée.-

Michel Patry
Président

Mario Sirois
Secrétaire

7.- Autorisation de procéder à un appel d'offres de services professionnels sur invitation auprès de firmes comptables

RÉSOLUTION 2012-168-

CONSIDÉRANT : l'échéance du mandat des vérificateurs financiers externes de la Société de transport de Lévis, la Firme Lemieux Nolet , comptables agréés.;

CONSIDÉRANT : l'article 137 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun, chapitre S.30.1 qui mentionne que les livres et les comptes d'une société sont vérifiés chaque année par un vérificateur qu'elle désigne;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la vérification des états financiers des exercices

financiers se terminant le 31 décembre 2012, 2013
et 2014;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres de services professionnels sur invitation auprès de firmes comptables pour la vérification des états financiers pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2012, 2013 et 2014.

Adoptée.-

8.- Nomination de madame Francine Marcoux à titre de Directrice des finances à la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2012-169-

CONSIDÉRANT : la résolution 2011-139 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un (e) directeur (trice) des finances à la ST Lévis;

CONSIDÉRANT QU' : un concours a été ouvert à l'externe durant la période du 22 octobre au 2 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE : parmi l'ensemble des candidatures reçues, une seule correspondait au profil recherché;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme madame Francine Marcoux à titre de Directrice des finances selon les conditions de travail du personnel cadre et non-syndiqué de la ST Lévis.

Adoptée.-

9.- Renouvellement du contrat de madame Julie Sauvé au poste d'agent de planification et développement – Volet géomatique

RÉSOLUTION 2012-170-

CONSIDÉRANT le nombre de projets en cours de réalisation au sein de la Direction de la planification et du développement (amélioration des zones d'attente, BHNS, etc) ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de plusieurs d'entre eux nécessite un support géomatique et donc, une expertise en cette matière ;

CONSIDÉRANT que madame Julie Sauvé est à l'embauche de la ST Lévis sur une base contractuelle depuis l'été 2012 à titre de géomaticienne ;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la Direction de la planification et du développement ;

CONSIDÉRANT que des sommes pour l'embauche d'une ressource en géomatique sont inscrites au budget 2013 amendé¹ de la ST Lévis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil renouvelle pour une période de quarante-six (46) semaines le contrat de travail de madame Julie Sauvé au poste d'agent de planification et développement – Volet géomatique selon les termes et conditions apparaissant à l'intérieur dudit contrat.

Adoptée.-

- 10.- **Autorisation à la Direction générale à plaider non-coupable aux contraventions émises par le Service de police de la Ville de Lévis dans le cadre de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds***

RÉSOLUTION 2012-171-

- CONSIDÉRANT** les 39 contraventions du Service de police de la Ville de Lévis concernant 39 véhicules distincts reçues par messenger le mardi 3 décembre 2012;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de contester lesdites contraventions;

Il est unanimement proposé résolu

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à plaider non-coupable aux contraventions émises par le Service de police de la Ville de Lévis et à retenir, le cas échéant, les services d'un procureur.

Adoptée.-

- 11.- **Embauche de madame Julie Tremblay à titre de téléphoniste-réceptionniste au service à la clientèle de la ST Lévis**

RÉSOLUTION 2012-172-

- CONSIDÉRANT :** la résolution 2011-151 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche sur une base permanente d'un(e) réceptionniste – téléphoniste au service à la clientèle de la ST Lévis;
- CONSIDÉRANT QU' :** un concours a été ouvert à l'interne durant la période du 16 au 23 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE : parmi l'ensemble des candidatures reçues, celle de madame Julie Tremblay correspondait au profil recherché;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires à la Direction générale :

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de madame Julie Tremblay à titre de téléphoniste- réceptionniste au service à la clientèle de la ST Lévis aux termes et conditions prévues à l'intérieur de la convention collective du syndicat canadien de la fonction publique section locale 4405.

Adoptée.-

12.- Adoption de la « Politique d'implantation des arrêts et abribus de la ST Lévis »

- RÉOLUTION NO 2012 -173-

CONSIDÉRANT QUE: conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ), les sociétés de transport en commun sont tenues d'élaborer une Politique d'implantation des arrêts et abribus et un Plan de développement pour l'amélioration des zones d'attente sur leur territoire de desserte respectif;

CONSIDÉRANT QUE : cette politique définit les orientations et établit les critères de localisation pris en compte dans le positionnement des infrastructures

d'accueil pour les usagers et l'aménagement des zones d'attente;

CONSIDÉRANT QUE : cette politique s'inscrit dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de transport collectif de la ST Lévis et fait partie intégrante de son plan de mise aux normes des aménagements de zone d'attente : *Vers des lieux conviviaux, sécuritaires et accessibles* , en cours de développement ;

CONSIDÉRANT QUE : le réseau de transport collectif de la ST Lévis comptera au 31 décembre 2012, 1 812 arrêts et 142 abribus;

CONSIDÉRANT QUE : la ST Lévis se propose de poursuivre son projet d'amélioration des zones d'attente (AZA) et dans ce cadre, acquérir 35 abribus à être implantés au cours de la période 2013-2017;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de la planification et du développement à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte la « *Politique d'implantation des arrêts et abribus de la ST Lévis* »;

QUE copie de cette politique soit transmise au MTQ ainsi qu'aux membres du comité de circulation de la Ville de Lévis.

Adoptée.-

13.- Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de 35 abribus standards

- RÉSOLUTION NO 2012 -174-

CONSIDÉRANT : les obligations découlant de l'article 67 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;*

CONSIDÉRANT QU' : afin de s'y conformer et profitant de la mise en place de son nouveau réseau de transport collectif, la ST Lévis a entrepris, en 2010-2011, un ambitieux projet d'amélioration de ses zones d'attente (AZA) échelonné de 2011 à 2017 selon lequel, une centaine de nouveaux abribus allaient être acquis et implantés sur la base de différents critères de localisation (réf. Politique d'implantation des arrêts et abribus);

CONSIDÉRANT QU' : au 31 décembre 2012, 75 nouveaux abribus subventionnés et acquis en 2011 en vertu de la résolution 2010-164 et du règlement d'emprunt numéro 110 (750 000\$) auront été implantés principalement en bordure de l'axe structurant (boulevard de la Rive-Su et Route 116) de la ST Lévis;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de poursuivre le projet AZA tant dans le volet « développement / ajout d'abribus » que celui de « renouvellement / remplacement de vieux abribus »;

CONSIDÉRANT QUE : l'acquisition d'abribus est admissible à une subvention de 75% des coûts engendrés dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

CONSIDÉRANT QUE : ces acquisitions ont été inscrites dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 de la ST Lévis adopté le 18 octobre 2012;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de la planification et du développement à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de trente-cinq (35) abribus standards;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à déposer deux (2) demandes de financement (une concernant dix (10) abribus sous le volet développement et une autre pour vingt-cinq (25) abribus sous le volet renouvellement) en une seule étape au Ministère des transports du Québec (MTQ) dans le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

QUE ce Conseil, sous réserve de l'approbation par le Conseil de la Ville Lévis, le ministre des Transports et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'un règlement d'emprunt estimé à 425 000\$ et d'une subvention estimée à 310 000\$, autorise la Direction générale, à octroyer un ou des mandats de services pour la fabrication d'abribus et d'équipement ainsi que pour la préparation des dalles de béton et pour l'installation desdits abribus.

Adoptée.-

14.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2012-175-

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : Période #45 à #48 588 329.50 \$

Bordereaux nos : #18335 à #19413 1 334 867.01 \$

Paiements directs : 38 471.45 \$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2012 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

15.- Points divers

16 - Période de questions

17.- Levée de l'assemblée

- RÉOLUTION 2012-176-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois